

le total de 854 842, 697 356 sont construites en bois, 131 522 sont en briques, et 25 964 sont en pierre.

Ainsi donc 81.6 pour cent des habitations au Canada, sont faites de bois, 15.3 pour cent de brique et 3.1 pour cent de pierre.

Ces chiffres ne regardent que les maisons d'habitation et non les entrepôts, les magasins, les boutiques et les institutions publiques.

Sur les 854 842 maisons habitées, il y en a :

24 937,	à 1 chambre ou environ 2 p. c.
67 923,	à 2 chambres ou environ 8 p. c.
93 966,	à 3 chambres ou environ 11 p. c.
134 250,	à 3 chambres ou environ 15½ p. c.
104 385,	à 5 chambres ou environ 12 p. c.
89 125,	à 7 chambres ou environ 10½ p. c.
80 419,	à 8 chambres ou environ 9½ p. c.
47 096,	à 9 chambres ou environ 5½ p. c.
37 447,	à 10 chambres ou environ 4½ p. c.
48 055,	de 11 à 15 chambres ou environ 6 p. c.
9 851,	plus de 15 chambres ou environ 1½ p. c.

39 pour cent des habitations occupées sont à un étage.

57 pour cent sont de un étage et demi à deux étages.

4 pour cent sont de deux étages et demi et plus.

LA FERMETURE DE L'APPROVISIONNEMENT D'EAU COMME MOYEN DE PERCEVOIR LA TAXE DE L'EAU

On lit dans le " Rapport sur l'État Sanitaire de Montréal : "

Il est malheureux que le conseil n'ait pas trouvé jour d'innover d'autres moyens plus humains de percevoir la taxe de l'eau que d'en arrêter l'approvisionnement par ses tuyaux de distribution. Depuis plusieurs années, le Département de la Santé a le contrôle des demandes de diminution et de rémission de la taxe d'eau ; cette taxe, comme le tableau précédent l'indique est remise pour cause de maladie ou de pauvreté, ou encore de ce qu'on a appelé de nécessité publique. Par esprit de concession et pour permettre au Conseil d'avoir le temps de modifier leur règlement, la nécessité publique comprenait les maisons qui avaient un système de *water-closets*. Mais serait-il prudent pour votre comité de persister plus longtemps dans la même position ? Quelle position illo-